



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



**Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 11/2008 de la
Cour des comptes européenne intitulé
"La gestion de l'aide de l'Union européenne aux opérations de
stockage public de céréales"**

*2934ème session du Conseil AGRICULTURE et PÊCHE
Bruxelles, le 23 mars 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

- 1) SALUE le rapport spécial n° 11/2008 de la Cour des comptes européenne intitulé "La gestion de l'aide de l'Union européenne aux opérations de stockage public de céréales";
- 2) SE FÉLICITE que la Cour des comptes ait constaté que les procédures visant à s'assurer que les céréales achetées ont la qualité requise et sont stockées de façon appropriée sont correctement appliquées;
- 3) RECONNAÎT que, au vu de certaines observations de la Cour, certains éléments du système actuel de stockage public pourraient être gérés plus efficacement afin de limiter, le cas échéant, les coûts des opérations d'intervention."

P R E S S E
